

DEC132968DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC132261DR07 du 1 juillet 2013 donnant délégation de signature à M. Timothy MCKENNA, directeur par intérim de l'unité UMR5265 intitulée Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5265, intitulée Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés, dont le directeur par intérim est M. Timothy MCKENNA ;

Vu la décision N° DEC132261DR07 du 1 juillet 2013 donnant délégation de signature à M. Timothy MCKENNA, directeur de l'unité UMR5265 intitulée Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC132261DR07 du 1er Juillet 2013 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Timothy MCKENNA, délégation de signature est donnée à Mme Chloé Thieuleux, chargée de recherche, à Mme Nathalie JOUGLARD, Technicienne, à Mme Emmanuelle FOUILHE, Technicienne, et à M. Christophe BOISSON, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 9 octobre 2013

Frédéric FAURE
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne